



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 55/2017
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 22 Votants : 28 Procurations : 06

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille dix-sept, le vingt juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 13 Juin 2017.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, FIEVRE, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC, JOUET, SEIB-TAUPIN, GARBIN.

PROCURATIONS

Mme LASSALLE	à	Mme MAUREL
M. JOUSSEAUME	à	M. ZAMBONI
M. ARNAL	à	M. CASTAING
M. FERTE J.	à	Mme JOUET
Mme FERTE S.	à	Mme SEIB-TAUPIN
M. DELON	à	Mme GARBIN

EXCUSÉ : M. MARTIN.

SECRETAIRE : Mme LIAN a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - Construction d'un Club House de Football - Demande de subvention auprès du Conseil départemental - montant rectificatif

Madame le Maire indique que les travaux de construction d'un Club House pour l'Etoile Aussonnaise Football ont fait l'objet d'une demande de subvention au Conseil Départemental. Lors de la demande initiale portée dans la délibération n°80/2016 en date du 19 novembre 2016, les travaux avaient été estimés à 347 400 € HT.

Au vu des détails quantitatifs par lot précisés par le maître d'œuvre, il convient de revoir ce montant. Il est proposé de rectifier la délibération N°80/2016 et de proposer une estimation de travaux de 358 351.80 € HT pour le calcul de l'assiette subventionnable.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- de rectifier la délibération N°80/2016 et de proposer une estimation de travaux de 358 351.80 € HT pour le calcul de l'assiette subventionnable.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 23 Juin 2017

Le Maire,

Lysiane MAUREL

